

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
13/05/2020

Dossier complet le :
21/07/2020

N° d'enregistrement :
2020-4682

1. Intitulé du projet

- Aménagement de la zone d'activités de la Helberdière à Bonchamp-lès-Laval (53)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **BERTRON** Prénom **OLIVIER**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **H.E.L**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **BERTRON Olivier**

RCS / SIRET **81403305600015** Forme juridique **SARL**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	- Projet d'une zone d'activités : terrain d'assiette de 8,2 ha. - Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Le projet de création de la zone d'activités de la Helberdière se situe à l'ouest de la zone agglomérée de Bonchamp-lès-Laval (53) et plus précisément au sud de la D57 et à l'est de la ZA sud existante.

D'une surface de 8,2 ha, le site du projet est classé au PLUi en zone AUE permettant l'implantation d'activités économiques et a fait l'objet d'une OAP.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont les suivants:

- s'insérer dans le vaste espace à vocation économique de la ZI Sud et poursuivre l'accueil d'activités économiques.
- Traiter les transitions entre l'espace à vocation économique et les espaces périphériques (espace agricole notamment)
- Prévoir un traitement paysager qualitatif tout autour du site du projet.
- Préserver les composantes écologiques du site : cours d'eau, zone humide et haies bocagères

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération d'aménagement se déroulera en trois grandes étapes :

- viabilisation de l'ensemble des lots à urbaniser
- Travaux de finition des espaces publics (espaces verts, ...)
- constructions indépendantes des bâtiments

La réduction des nuisances (tenue et sécurité du chantier, gestion des déchets, bruit, milieu naturel ...) sera intégrée au projet et précisée au différentes pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) :

- au Cahier des Prescriptions de Chantier (CPC) : règles de fonctionnement du chantier.
- au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) : règles d'hygiène du chantier.
- au Cahier des clauses Techniques Particulières (CCTP) : description précise des travaux à réaliser, en particulier pour le lot Terrassement et VRD.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est une zone d'activités. Les voies principales réalisées dans le cadre de l'opération seront reliées à la trame viaire existante en périphérie (chemin de Maine à l'Ouest puis D57).

Le projet sera raccordé aux réseaux existants (Electricité, Eau potable, Eaux usées...), et fera l'objet d'une viabilisation concernant la totalité des réseaux humides et secs.

Chaque lot sera géré de manière privée.

Les voiries, espaces verts et bassins de rétention des eaux pluviales seront gérés comme des espaces publics.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet est soumis à une procédure de Permis d'aménager.
- Le projet est également soumis à un dossier de déclaration au Titre de la Loi sur l'eau conformément à l'article R 214-1 du code de l'environnement, pour les rubriques :
 - 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales [...], la surface totale du projet [...] étant supérieure à 1 ha et inférieure à 20 hectares.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de l'opération :	8,2 ha environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

- Commune de Bonchamp-les-Laval (53)
- Lieu dit "La Helberdière"
- Parcelles cadastrales : AM14, AM170, AM 171, AM 172, AM 173

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 42 ' 43 " 85 Lat. 48 ° 4 ' 13 " 45

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

- Commune de Bonchamp-les-Laval (53)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve à plus de 2,8 km de ZNIEFF (voir annexe 7). Aucune connexion écologique entre le site du projet et cette ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une carte de pré-localisation des zones humides a été établit par la DREAL des Pays de la Loire. Elle identifie une potentielle zone humide sur le site du projet. Dans le cadre du projet, un inventaire complémentaire des zones humides a été réalisé. Ce dernier a inventorié une zone humide sur le site du projet d'une surface de 4200 m ² , qui sera intégralement préservée. (Voir annexe 8 : zones humides) La zone humide a donc fait l'objet de mesures d'évitement.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation des bases de données Basias et Basol permet de vérifier l'absence de site ou de sols pollués sur les parcelles de l'opération. Les parcelles sont exploitées depuis des dizaines d'années, il n'y a pas de connaissance d'une activité pouvant engendrer une pollution spécifique.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage se trouve au Nord de la commune, sur un autre bassin versant. Aucun captage d'eau potable n'est recensé sur la zone d'étude (source : DDASS 53 et ADES).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site Natura 2000 sur la commune ni sur le site du projet. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à plus de 10 km au nord-est du site. (voir annexe 6) Il n'existe pas de lien écologique ou hydraulique entre le projet et ce site Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvements d'eau. La mise en place d'activités économiques peut néanmoins s'accompagner d'une consommation d'eau potable. Les activités implantées seront raccordées au réseau d'eau potable existant en périphérie du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'installations de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines. Le ruisseau et la zone humide associée seront préservés. Les seules installations souterraines prévues sont les réseaux (secs et humides) qui seront posés sous la voirie ou les espaces verts (profondeur inférieure à 2 mètres).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu pour être à l'équilibre de matériaux (les déblais sont égaux aux remblais). Il n'y aura donc pas d'export de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de Zone d'Activités est forcément déficitaire sur les matériaux suivants: - matériaux de fondation de voiries (GNT, graves et/ou enrobés) - matériaux permettant la mise en place des réseaux - matériaux de constructions (béton, bois...)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire précis des habitats, de la faune et de la flore a été réalisé en 2019 (voir annexe 9). Les 113 espèces florales recensées ne comportent pas de forts enjeux de conservation. La zone humide recensée (4200 m ²) et le ruisseau seront intégralement conservés. Une distance de 10 m de part et d'autre du cours d'eau sera maintenue. Les haies bocagères à fort enjeu sont conservées. Une haie bocagère à enjeu modéré ou faible sera détruite et compensée sur le projet, avec un ratio de 2 ml plantés pour 1 ml détruit (plantations bocagères et arbustives). Un busage existant sur le cours d'eau sera utilisé pour le passage de la voirie.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve à plus de 10 kms d'un site N2000. Le projet n'aura donc aucune incidence directe sur le réseau de sites Natura 2000. Les connexions écologiques (connexions hydrauliques, bocagères...) entre le projet et le site Natura 2000 sont très faibles, les incidences indirectes du projet sur les espèces et les habitats peuvent donc être considérées comme nulles.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'environ 8,2 ha de terres agricoles. Ce processus a été amorcé dans le cadre du PLUi et de la classification de ces terrains en zones AUE a lors de l'approbation du PLUi le 16 décembre 2019. En outre, le PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui intègre l'urbanisation de ce secteur, et détaille l'ensemble des mesures prises pour limiter la consommation de foncier naturel ou agricole. Les parcelles étaient déjà classées urbanisables dans le précédent PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La ZI sud qui se trouve à proximité du site du projet comprend des installations classées, mais non SEVESO.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- le site du projet est soumis uniquement au risque sismique (faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- L'implantation d'activités économiques va nécessairement engendrer de nouveaux déplacements. Toutefois, sa situation est idéale pour assurer la desserte des parcelles (proximité de la RD 557). Les flux routiers engendrés par les nouvelles activités seront principalement orientés vers l'Ouest (accès Autoroute et Zones d'Activités de Laval), ce qui limitera les incidences sur les habitations de Bonchamp les Laval.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Toute activité économique peut potentiellement être source de bruit (flux routiers, poids lourds, activité générant du bruit...) Le projet se situe en bordure de Zones d'activités existantes, et est séparé de l'urbanisation par une zone naturelle et une ancienne voie ferrée aujourd'hui convertie en voie verte, qui jouent le rôle de zone tampon. Les entreprises implantées respecteront la réglementation en vigueur concernant les nuisances sonores et les ICPE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité source de nuisance olfactive ne s'implantera sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase de chantier pourra générer temporairement des vibrations légères. Encore une fois, le projet se trouve à proximité d'une Zone d'Activités existante, et à distance des habitations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un éclairage sera mis en place sur la future Zone d'Activités. Cet éclairage respectera certaines règles pour limiter la pollution lumineuse pour la biodiversité et les habitations riveraines : faisceau d'éclairage orienté vers le bas, plages horaires adaptées aux usages du site...</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de Zone d'Activités ne prévoit aucun rejet dans l'air. Néanmoins, le développement de nouvelles activités engendre l'augmentation du trafic routier, et donc des rejets liés à la circulation automobile et poids lourds. Le projet prévoit de limiter les émissions par la mise en place de dessertes piétonnes pour accéder aux transports en commun et aux cheminements existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer une imperméabilisation (donc un rejet d'eaux pluviales). Afin de compenser l'augmentation des débits lors d'épisodes pluvieux, il est prévu la réalisation de mesures compensatoires : réseau enterré et noues permettant la collecte de l'ensemble des eaux de ruissellement, création d'ouvrages de rétention des eaux pluviales. Ces ouvrages assureront un traitement qualitatif (drainage ou phyto-épuration) et quantitatif (pluie de référence décennale). Le rejet se fait dans un affluent du ruisseau de St Nicolas (affluent Mayenne).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>- Les eaux usées des futures entreprises seront raccordés à la Station d'Épuration de Laval (boues activées, 190 333 EH). Fin 2019, la station d'épuration était à 60 % de sa capacité organique. Elle est donc en mesure de gérer les effluents de cette nouvelle zone d'activités.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La zone d'activités produira des déchets. Il est difficile aujourd'hui de déterminer le type de déchets qui sera produit du fait de la non-connaissance des entreprises qui viendront s'implanter. Chaque entreprise devra respecter la réglementation en vigueur pour toutes les catégories de déchets (non dangereux, inertes ou dangereux).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chaque opération privée d'activités fera l'objet du dépôt d'un permis de construire, devant respecter les préconisations architecturales et paysagères du PLUi. En plus de cela, l'opération prévoit l'aménagement d'espaces publics de qualité (revêtements, mobiliers et espaces verts) pour assurer l'insertion paysagère générale de l'opération.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le projet engendre la consommation d'environ 8,2 hectares de terres agricoles. Ce processus a été amorcé dans le cadre du PLUi, et de la classification de ces terrains en zones AUE lors de l'approbation du PLUi le 16 décembre 2019. En outre, le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui intègre l'urbanisation de ce secteur, et étudie les incidences globales de l'urbanisation de Laval agglomération sur la consommation foncière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet ne se situe pas à proximité directe d'autres projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article R 122-2 du Code de l'Environnement.

Il se trouve néanmoins dans un secteur à forte croissance urbaine (agglomération lavalloise et communes périphériques), qui engendre des incidences globales : consommation foncière, densification urbaine et donc croissance des besoins en eau et des rejets en eau usées et pluviales, imperméabilisation, fragmentation écologique...

Une première analyse à l'échelle du PLUi a été réalisée par le biais de l'évaluation environnementale de ce document de planification urbaine. L'ensemble de ces incidences globales ont été évaluées dans le cadre de cette approche d'évaluation environnementale, menée du démarrage du PLUi à son approbation. En témoigne les évolutions apportées au secteur de la Helberdière, passé de plus de 9 hectares à 8,2 hectares pour prendre en compte les composantes environnementales du projet.

Ces évolutions ont été apportées grâce au travail conjoint entre les études de planification et les études opérationnelles sur le site : inventaires naturalistes notamment.

Au final, le projet a donc déjà fait l'objet d'analyses des effets cumulés de l'urbanisation de l'agglomération de Laval.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme évoqué précédemment, le projet a fait l'objet d'inventaires naturalistes (zones humides, cours d'eau, faune et flore) qui ont permis de définir les grands enjeux écologiques de la zone d'étude.

En parallèle de ces études opérationnelles, le PLUi de Laval agglomération était en cours d'élaboration.

Un travail de détail a été réalisé pour limiter les incidences de la Zone d'Activités sur les composantes écologiques. La surface totale d'urbanisation a ainsi été diminuée de plus d'un hectare, ce qui constitue une mesure d'évitement des grandes incidences sur les zones humides, le bocage, le cours d'eau et donc la faune et la flore.

Les mesures de réduction ont consisté à limiter les incidences sur le bocage, en préservant les haies à fort enjeu, et en impactant à minima les haies à enjeu faible.

Un travail d'optimisation foncière a également été réalisé, pour essayer de densifier cette future zone d'activités, et ainsi limiter les incidences sur d'autres secteurs.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la ZA de la Helberdière est inscrit au PLUi de Laval Agglo (zonae AUE + OAP) approuvé le 16 décembre 2019 et qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Un diagnostic écologique a été réalisé en 2019 (habitats, zones humides, faune, flore). Ce projet a déjà fait l'objet de débats dans le cadre de l'enquête publique du PLUi.

Le ruisseau, la zone humide et le bocage à enjeu fort seront préservés intégralement. Une partie du maillage bocager à faible enjeu (partie centrale du site) sera supprimé (300 ml environ - sans conséquence sur la faune et la flore), mais largement compensée par la replantation de haies (215 m) et de franges végétales (450 m), avec un ratio supérieur à 2 pour 1. Les enjeux environnementaux ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du projet et ce dernier ne générera pas d'incidences fortes sur son environnement. Il ne nous paraît donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">• Annexe 7 : Carte permettant de localiser le projet par rapport aux zones ZNIEFF les plus proches• Annexe 8 : Inventaires des zones humides• Annexe 9 : Diagnostic écologique• Annexe 10 : Extrait du plan de zonage du PLUI de Laval Agglomération

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bonchamp-lès-Laval

le, 30/04/2020

Signature

OLIVIER BERTRON
GÉRANT

